



ADHÉRER

LA CHAMBRE REGIONALE AU SERVICE DES ENTREPRISES DE L'ESS

« Rejoindre la Chambre Régionale de l'ESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est choisir de ne pas rester isolé face aux défis économiques, sociaux et écologiques, mais d'agir au sein d'un collectif structuré et influent. C'est faire le pari d'une économie sociale et solidaire qui se développe, se renforce et pèse réellement dans les décisions qui façonnent nos territoires. »

Denis Philippe, Président de la Chambre Régionale

QUI SOMMES NOUS ?

Acteur consulaire institué par la loi du 31 juillet 2014, la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur agit au service du développement de l'économie sociale et solidaire. Elle fédère les entreprises de l'ESS, structure et développe le secteur, produit de la connaissance économique, anime les dynamiques territoriales et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Adhérer à la CRESS, c'est rejoindre un réseau structuré, influent et engagé pour votre développement. L'adhésion permet de :

- Développer votre activité
- Renforcer votre visibilité
- Accéder à des opportunités
- Contribuer à une représentation collective forte

STRUCTURATION ET REPRÉSENTATION DE L'ESS

- Orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés à vos enjeux
- Contribution à la représentation et à la défense des intérêts de l'ESS à l'échelle régionale

UN RÉSEAU ACTIF ET UNE INFORMATION STRATÉGIQUE

- Participation aux cafés adhérents
- Accès à une newsletter de veille et d'actualités ESS (dispositifs, opportunités, événements)
- Mise en relation avec les acteurs économiques, institutionnels et partenaires de l'ESS

DEVENEZ MEMBRE DE LA CRESS ET DISPOSEZ D'UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTÉE À VOS BESOINS.



QUI SOMMES NOUS ?

Acteur reconnu de rang consulaire institué par la loi du 31 juillet 2014, la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur agit au service du développement de l'économie sociale et solidaire. Elle fédère les entreprises de l'ESS, structure et développe le secteur, produit de la connaissance économique, anime les dynamiques territoriales et contribue à la mise en œuvre des politiques publiques.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Adhérer à la CRESS, c'est rejoindre un réseau influent, structuré et engagé au service de votre développement. L'adhésion permet de :

- Développer votre activité
- Renforcer votre visibilité
- Accéder à des opportunités
- Contribuer à une représentation collective forte

UN RÉSEAU ACTIF ET UNE INFORMATION STRATÉGIQUE

- Participation aux cafés adhérents
- Accès à une newsletter de veille et d'actualités ESS (dispositifs, opportunités, événements)
- Mise en relation avec les acteurs économiques, institutionnels et partenaires de l'ESS

STRUCTURATION ET REPRÉSENTATION DE L'ESS

- Orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés à vos enjeux
- Contribution à la représentation et à la défense des intérêts de l'ESS à l'échelle régionale



UNE OFFRE D'ADHESION UTILE, CONCRETE ET STRATEGIQUE

DES SERVICES À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

- Accompagnement aux projets et financements européens
- Appui au développement via les achats socialement et écologiquement responsables
- Accès à des formations sur les enjeux stratégiques de l'ESS
- Location de salles dans les locaux de la CRESS, situés au cœur de Marseille

UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE AUPRÈS D'UN RÉSEAU QUALIFIÉ

- Relais ciblé de vos actualités auprès d'acteurs ESS, de partenaires publics et économiques
- Valorisation de vos actions et de votre impact sur les supports de la CRESS (site internet, réseaux sociaux, newsletter)
- Réalisation d'un portrait « nouvel adhérent »

UNE OFFRE EXCLUSIVE

- Accès à des mobilités européennes dans le cadre du programme ERASMUS+

EN SAVOIR PLUS SUR LES SERVICES



BAREME DES COTISATIONS ET MODALITES

Une adhésion accessible, adaptée à votre structure, pensée pour accompagner votre développement. Le montant de la cotisation est modulé en fonction de votre taille et de votre modèle économique, afin de garantir une contribution équitable.

ASSOCIATIONS (SELON EFFECTIFS)	
Moins de 5 ETP	200 €
De 5 à 9 ETP	400 €
De 10 à 49 ETP	650 €
De 50 à 250 ETP	1 000 €
Plus de 250 ETP	1 250 €
COOPÉRATIVES, ENTREPRISES SOCIALES ET FONDATIONS (SELON CHIFFRE D'AFFAIRES)	
Moins de 2 M€	500 €
De 2 à 50 M€	1 250 €
De 50 à 1 500 M€	2 750 €
Plus de 1 500 M€	4 250 €
MUTUELLES (PAR DÉPARTEMENT)	
1000 € par département	
REGROUPEMENTS D'ASSOCIATIONS (PAR DÉPARTEMENT)	
Moins de 2 ETP	100 € par département
De 2 à 10 ETP	200 € par département
Plus de 10 ETP	300 € par département
REGROUPEMENTS COOPÉRATIVES, ENTREPRISES SOCIALES ET FONDATIONS (PAR DÉPARTEMENT)	
Plus de 10 ETP	

MODALITÉS D'ADHÉSION

- L'adhésion est annuelle et ouvre l'accès à l'ensemble des services de la CRESS.
- Le règlement de la cotisation s'effectue par prélèvement automatique (mandat SEPA).
- Un règlement sur facture reste possible (frais de gestion : 20€).
- Déposez votre demande en ligne ou contactez directement la CRESS pour un accompagnement personnalisé

Nous vous invitons à veiller à la validité de vos coordonnées bancaires : en cas de rejet du prélèvement SEPA, des frais de 9 € seront appliqués.